

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	32 (1944)
Heft:	668
 Artikel:	Le droit de vote aux femmes françaises
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-265251

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emile GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organes officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an. Fr. 6.—

• 6 mois • 3.50

ETRANGER • 8.—

Le numéro • 0.25

Les abonnements partent de n'importe quelle date

ANNONCES

11 cent, le mm.

Largur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

...Seules les idées simples et claires ont une force, une vertu initiale. Ensuite les difficultés peuvent surgir avec la réalisation. Mais l'essentiel est qu'elles n'apparaissent pas d'emblée, ou qu'on ait le courage de les écarter.

Général GUISAN.

A nos amies, les féministes étrangères

En interrompant, il y a exactement sept semaines, la parution de notre journal pour ses habituelles vacances d'été, nous posons certes tout au fond de nous-même la question « Où en sera le monde quand paraîtra notre prochain numéro ?... », mais nous n'espérons pas, nous n'aurions pas osé espérer que cela serait de la libération, à bref délai complète, de leur pays, dont nous pourrions saluer nos amies féministes de France.

Cette libération, elles y ont toutes contribué. Elle est leur œuvre autant que celle des hommes avec lesquels, la main dans la main, elles ont préparé la France de demain, qui n'est somme toute que la France de toujours. L'on saura plus tard tout ce qu'elles ont accompli, tous leurs dévouements, toutes leurs souffrances, et aussi leurs deuils et leurs sacrifices. L'on saura leurs activités multiples et diverses partout où elles ont pu et su la manifester, leur vaillance tranquille,

leur résistance souvent héroïque, et toujours leur foi invincible dans l'avenir. L'on saura que pour elles l'idéal de la résurrection de leur pays était une réalité vivante : elles l'ont prouvé.

Et notre journal, qui, lors des néfastes journées de juin 1940, avait tenu à leur dire fraternellement sa douleur, mais malgré tout son espoir, est heureux, en ce premier numéro de septembre 1944, de pouvoir leur dire cette fois et tout autant du fond du cœur toute son émotion et toute sa joie. Joie à laquelle il associe les féministes belges, les féministes hollandaises, libérées complètement sans doute elles aussi quand paraîtront ces lignes ; émotion en songeant à celles qui souffrent encore cruellement, sous l'occupation, et parmi elles et en premier rang les féministes polonaises, celles de Varsovie surtout. Pour elles cet été, comme celui de 1939 est un calvaire et un martyre, mais qu'elles supportent le front haut, soutenues par leur invincible espoir.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

L'„Idée“ marcherait-elle chez nous ?...

Au Palais fédéral

Les événements stupéfiant que nous vivons et qui entraînent dans leur tourbillon les hommes aussi bien que les femmes, l'exemple de pays où les femmes, depuis longtemps citoyennes, rendent de grands services, tout cela semble faire quelque impression

en Suisse, où la démocratie ne sera vraiment une démocratie que lorsque les femmes seront associées au destin du pays. Des voix autorisées se sont élevées, ces derniers temps, en faveur de l'accession de la femme à la vie publique ; il semble que les yeux se désillent, que l'on finisse pas comprendre que rien ne peut expliquer qu'en Suisse tous les hommes votent et qu'aucune femme ne puisse voter.

ALLIANCE NATIONALE DE SOCIÉTÉS FÉMININES SUISSES

XXXIII^e Assemblée générale

à Zurich

Samedi 23 et dimanche 24 septembre 1944

Samedi 23 septembre, à 14 h.,
au „Kammermusiksaal, Kongresshaus“
(Entrée U, Gotthardstrasse 5)

ORDRE DU JOUR :

1. Bienvenue,
2. Rapport du comité.
3. Rapport de la trésorière.
4. Rapport des vérificatrices.
5. Lieu de la prochaine assemblée.
6. Elections.
7. L'assurance-vieillesse et survivants.
- Exposé de la Commission d'études législatives.
Mme Antoinette Quinch (Lausanne).

16 h. 30 env. rafraîchissements

Samedi 23 septembre, 20 h. 15 au foyer du Kongresshaus
(Entrée T, Claridenstrasse 7)

Soirée familiale

Invitation des Sociétés féminines zurichoises

Dimanche 24 septembre, à 10 h. précises,
à la petite salle du Kongresshaus

(Entrée T, Claridenstrasse 7)

Problèmes d'après-guerre :

1. Le ravitaillement et nos responsabilités.
M. Muggli, Chef de la section du rationnement, Berne.
2. Aides sociales pour la reconstruction.
Mme M. Schlatter, Directrice de l'Ecole sociale, Zurich.
3. Qu'apporteront les Suisses à l'Europe de demain ?
M. C. F. Ducommun, Dr. ès sciences politiques, Montreux.
4. Conclusions.
Mme Clara Nef.

Dimanche 24 septembre, à 13 h. au foyer du Kongresshaus
(Entrée T, Claridenstrasse 7)

Repas en commun

POUR LES RÉFUGIÉS



Cliché aimablement fourni par le Comité genevois.

ENFANTS FUGITIFS (F. Aeschbacher)

La grande collecte annuelle, menée dans toute la Suisse pour trouver les fonds indispensables au soulagement d'individus misères, a eu lieu malheureusement trop tôt cette année pour que votre journal puisse la recommander chaleureusement à ses lecteurs. De moins l'esquisse poignante de ces deux tout petits bouts d'humanité

à côté de la cariole qui les transporte, eux et leurs, et tout ce qu'ils possèdent, vers on ne sait quelle destination — peut-être cette esquisse rappellera-t-elle aux retardataires qu'il est encore temps de verser leur obole. (N° du compte de chèques du Comité genevois 1. 783).

A la « Journée des Institutrices suisses », tenue à Berne le mois passé, M. Nobs, conseiller fédéral, s'est exprimé ainsi : « C'est justement parce qu'il n'y a pas d'égalité entre les hommes et les femmes, c'est justement parce que les deux sexes diffèrent par leur sensibilité et leur nature, que les femmes doivent obtenir les droits politiques. Ce progrès s'accomplira, peut-être par étapes. Il est incontestable que la femme possède des qualités qui peuvent s'exercer pour le bien de l'Etat. La Suisse, dans ce domaine, n'a que peu ou pas d'expérience. Je suis persuadé que les valeurs féminines sont à notre disposition et que c'est grand dommage que de ne pas les utiliser... On dit que bien des femmes sont opposées à ce progrès, qu'elles ne tiennent pas à être citoyennes. Cela est certain, mais cet argument n'en est pas un. Pas une extension des droits populaires qu'il n'a rencontré, dans notre pays, l'opposition de nombreux hommes. On ne peut pas dire que, dans la patrie de Gertrude Stauffacher, les femmes manquent de sens politique et d'esprit de sacrifice. La femme suisse doit prendre sa part des droits politiques, en accepter les charges et les responsabilités ».

Au cours de la session de juin des Chambres fédérales, comme on a pu le lire ici même, M. Oprecht (Zurich) a déposé un postulat, signé par 51 députés, priant le Conseil fédéral d'examiner s'il ne convenait pas d'insérer dans la Constitution un article prévoyant le droit de vote et d'éligibilité des femmes.

La question n'est pas nouvelle sous la Coupole ; à une époque qui rappelle celle que nous vivons, MM. Greulich et Göttisheim, conseillers nationaux, avaient déposé, en 1918, une motion demandant une révision constitutionnelle pour accorder aux femmes suisses les droits politiques. Cette motion n'a jamais été discutée. En janvier 1920, 158 sociétés féminines, masculines et mixtes adressèrent au Conseil fédéral une pétition pour l'appuyer. Aucune suite. Faut-il rappeler encore la grande pétition fédérale revêtue de 249.237 signatures, déposée en juin 1929, et qui n'a jamais encore été discutée ?

Une gravure satirique exposée au pavillon de la Femme, à l'Exposition nationale de Zurich, montrait un huissier fédéral solide-

ment campé, qui détient les clés de l'armoire où dorment toutes les motions et les pétitions en faveur du suffrage féminin. Cette armoire finira-t-elle par s'ouvrir, comme la boîte de Pandore, apportant aux femmes suisses la douce espérance ?

S. F.

A Zurich

Juste avant les vacances, une motion a été déposée au Grand Conseil, pour accorder aux femmes le droit de vote et d'éligibilité en matière cantonale. A qui le tour maintenant ?

Le droit de vote aux femmes françaises

Car il semble bien, maintenant, que cela soit chose définitivement faite. L'Assemblée d'Alger, on s'en souvient, l'a décidé à l'unanimité moins deux absences, et le général de Gaulle vient de faire de son côté des déclarations catégoriques sur ce sujet : « La femme française, a-t-il dit, lors de sa récente visite à New-York à un correspondant de l'Associated Press qui l'interrogeait sur ce point, la femme française devra prendre une part beaucoup plus large aux affaires de son pays : elle doit voter, elle doit être éligible pour occuper des fonctions officielles. L'Etat a besoin d'elle ». Et il n'est personne sachant tout ce que nos voisines de l'Ouest ont accompli pendant la guerre, avant la guerre, pendant l'autre guerre, auparavant encore, et chaque fois que le pays avait besoin d'elles, qui ne confirme cette opinion, à laquelle le rôle capital exercé par son auteur donne un poids tout particulier.

Certainement, ni l'Assemblée d'Alger, ni

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothérapie. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'ulcère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Convalescences.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Convocation à la XLIII^e assemblée annuelle à Zurich les samedi 23 et dimanche 24 septembre 1944.

Hérisau et Teufen, août 1944.

Mesdames et chères alliées,

Nous avons le plaisir de vous convoquer à notre Assemblée annuelle qui aura lieu à Zurich les 23 et 24 septembre.

C'est dans le canton de Zurich que le Bureau de la Suisse orientale fut élu il y a neuf ans, et c'est à Zurich qu'il prendra congé de vous. Nous sommes très reconnaissantes aux femmes zurichoises d'avoir pris toute la peine d'organiser cette Assemblée dans les temps troublés et incertains que nous vivons.

Toutes les manifestations de cette session se dérouleront à la « Maison des Congrès » qui fut

créée pour satisfaire toutes les exigences d'une organisation telle que notre Assemblée générale. Depuis sa fondation à Zurich, il est quasiment impossible d'obtenir l'usage d'autres salles publiques, sinon nous aurions peut-être choisi un cadre plus modeste pour notre Assemblée annuelle.

Nous ne pouvons pas prévoir s'il sera possible d'exécuter notre programme, vu les bouleversements terribles que déchaine la guerre ces derniers temps ; ni si notre « îlot de paix », miraculièrement épargné depuis cinq ans, ne sera pas, lui aussi, ébranlé par la tourmente ; mais nous adressons tout de même notre convocation avec confiance, à toutes nos sociétés affiliées, parce que, pour le moment, nous n'aurions aucun motif de ne pas vouer tous nos soins à la préparation de cette prochaine session qui doit nous aider à envisager toutes les tâches de demain. C'est pourquoi nous avons inscrit à notre programme les principales nécessités de l'heure. Nous ne pouvons malheureusement pas prendre en considération tous les vœux exprimés par nos sociétés affiliées — il faudrait pour cela plusieurs jours de session — mais nous avons porté à notre ordre du jour ce qui nous a paru le plus important et nous espérons que tous nos membres en referont satisfaisamment et contentement.

Le fait saillant de notre Assemblée sera l'élection d'un nouveau Bureau. Il est temps que le gouvernement, tenu durant trois législatures par la Suisse orientale passe en Suisse occidentale,

Malgré les démarches tentées auprès du Bureau actuel pour qu'il reste à la direction de l'Alliance durant l'époque critique que nous traversons, nous jugeons ce changement nécessaire et équitable. Nous sommes touchées par les nombreux témoignages de confiance qui nous ont été adressés, mais nous sommes convaincues que c'est pour le bien de l'Alliance que nous devons rester fidèles au changement de présidence prévu par nos statuts entre la Suisse allemande et la Suisse française. Cet échange apporte un souffle nouveau, assure l'équilibre et rend notre organisation plus vivante que si la même direction devait passer la moitié de sa vie à la présidence ! Les deux soussignées avaient la ferme intention de se retirer du Comité, mais, cédant aux nombreuses instances venues de toutes parts, elles acceptent d'en faire partie encore aussi longtemps que les circonstances n'auront pas changé, afin d'assurer à l'action de l'Alliance la continuité qui lui est indispensable, de la faire bénéficier des nombreuses expériences acquises durant ces dures années de guerre, et de lui aider à dominer toutes les situations difficiles.

Nos statuts prévoient un Comité d'au moins neuf membres, sans limiter le nombre supérieur ; depuis de nombreuses années nous comptons onze membres, et dès septembre, il y en aura douze — mais ce nombre n'a rien de définitif, parce que nous savons par expérience qu'un Comité restreint travaille mieux qu'un Comité plus étendu. Il est donc prévu que le nombre de nos membres sera diminué dès que notre

barque pourra voguer sur des flots plus tranquilles.

Comme nouvelle présidente, les Sociétés de la Suisse occidentale ont présenté Mme A. Jeannet-Nicolet (Lausanne) qui fut admise aux séances de notre Comité depuis notre dernière assemblée générale. Mme Cuénod de Muralt (Burier) est prête à assurer la tâche de secrétaire, et Mme de Montet, (Corseaux-Vevey) continuera ses fonctions de vice-présidente pour la Suisse française. Les autres membres du Comité acceptent de rester en fonctions ; mais nous laissons naturellement à l'Assemblée générale le soin de statuer sur les décisions définitives pour une législature de trois ans.

Vous trouverez ci-joint le programme et la lettre d'invitation des sociétés zurichoises qui contiennent toutes les indications utiles. Vous recevez en même temps votre carte de délégation, carte qui devra être présentée à Zurich, à l'entrée de la salle des séances, avant l'Assemblée générale, où elle sera échangée contre un bulletin de vote. Nous vous rendons spécialement attentives au fait que cette carte ne doit pas nous être renvoyée et nous vous rappelons que chaque déléguée ne peut pas représenter plus de deux sociétés. Nous serions reconnaissantes aux sociétés qui n'ont pas les possibilités de se faire représenter de bien vouloir nous en aviser. Notre caisse de voyages peut prendre à sa charge une partie des débours afin que les petites sociétés puissent aussi être représentées à notre Assemblée générale. Cette demande doit être

le général de Gaulle n'ont les compétences pour décider d'un trait de plume de cette réforme, qui devra prendre sa place dans la Constitution de la Quatrième République. Mais il semblerait que des femmes seraient déjà appelées à siéger dans l'Assemblée chargée d'élaborer cette Constitution, ce qui assurerait leur collaboration directe à l'inclusion du suffrage féminin, électoral et éligibilité, dans la nouvelle charte fondamentale de la nation. Dans ce domaine-là donc, nous pouvons aussi attendre de grandes choses.

La D. A. et les femmes

Plusieurs de nos amies nous ont signalé avec surprise l'arrêté du Conseil Fédéral du 30 juin dernier, qui, réorganisant certains points de la défense aérienne, y a obligatoirement intégré les femmes, rompant ainsi la convention tacitement acceptée qui voulait que, tant que nous ne possédions pas nos droits politiques, tout enrôlement de notre part ne pouvait être que facultatif. (L'on a même des déclarations très significatives à ce sujet !). Mais il en est ainsi avec le système des pleins pouvoirs, qui, tout à coup, pousse ses tentacules sur un domaine nouveau avant que l'on ait même le temps de crier gare !

Nous ne nions nullement, que l'on nous comprenne bien, ni la nécessité absolue de

la défense aérienne, ni la participation très utile que peuvent prendre les femmes à ses services ; et tous les détails que fournissent copieusement les communiqués officiels sur les capacités d'adaptation des femmes et leur habileté ne font, pour nous, qu'enfoncer une porte ouverte. Ce que nous n'appréciions nullement, c'est la façon de doré la pilule aux futures recrues, en faisant sonner bien haut la « nouvelle occasion de dévouement qui est offerte aux femmes ». Une occasion de dévouement ne peut pas, par définition, être imposée : elle est toujours volontaire. Et nous pensons que les femmes suisses sont fournies suffisamment de preuve justement de leur libre dévouement dans les activités nées de la guerre pour qu'il soit tout à fait déplaisant de leur annoncer sous cette forme, à elles que l'on ne veut pas, chez nous, considérer comme des citoyennes, qu'un arrêté fédéral, subitement éclos, les rend mobilisables !

E. Gp.

Trente ans au service de la Croix-Rouge Internationale

C'est un beau titre de gloire revenant ainsi à une femme, Mme Frick-Cramer, qui, depuis 1914, a consacré à l'œuvre de paix et de secours aux innombrables victimes de la guerre ses remarquables qualités de juriste, d'historienne et d'organisatrice. Car, c'est en effet dès les débuts de l'autre guerre, donc en 1914, que, la première femme sauf erreur à être admise dans l'imposant aéropage uniquement masculin qu'était alors le C.I.C.R., elle s'attache immédiatement à créer, avec de nouvelles méthodes de travail, la mise sur pied des différents services pour leur meilleur rendement, remplaçant d'autre part plusieurs missions importantes en France, en Allemagne et dans les pays scandinaves. En 1929, elle collabore comme déléguée officielle du C.I.C.R. à l'établissement de la Convention sur le traitement des prisonniers de guerre, et le représente

également à la Conférence internationale de Tokyo en 1934, ceci sans préjudice de nombreuses études juridiques importantes sur des sujets concernant directement la Croix-Rouge Internationale.

Nous sommes très fiers de la part de première ordre prise ainsi, trente ans durant, par une femme au travail de Genève ; et en disant toutes nos félicitations pour ce beau jubilé à Mme Frick-Cramer, nous la remercions en même temps de ce qu'elle a fait indirectement pour notre cause, prouvant par la pratique de quoi des femmes peuvent être capables !

Autour de l'assurance-vieillesse

Décidément point de femmes dans la Commission fédérale d'experts.

Un de nos derniers numéros, ayant les vacances, avait relaté la démarche faite par nos Associations féminines suisses — qui se sont groupées au nombre de 32 à cet effet — auprès de M. Stampfli, chef du Département de l'Économie publique, pour lui demander d'adoindre au moins un membre féminin à la Commission d'experts pour l'assurance-vieillesse instituée par le Conseil Fédéral. Comme l'on pouvait s'y attendre, dans un pays comme le nôtre, où les femmes sont éternellement des mineures politiques — et qui, pis est, s'en satisfont ! — la réponse a été négative, quelles que puissent être les compétences reconnues et la spécialisation en matière d'assurances de Mme Schwarz-Gagg (Berne) ; quelles que puissent être aussi les titres de plusieurs membres masculins de cette Commission, qui, loin d'être des techniciens, étaient simplement destinés à représenter différents courants de l'opinion publique. Et M. Stampfli n'a pas rendu meilleure la mauvaise raison qu'il a tenté de donner à son refus, en ajoutant que cette Commission d'experts est essentiellement destinée à déterminer les principes généraux de cette assurance, avant que



Cliché aimablement fourni par la Maison des Diaconesses (Berne).
SOPHIE DE WURTEMBERGER
1809-1878

Fondatrice de la Maison des Diaconesses dont le centenaire a été célébré cet été par une imposante cérémonie. Tous ceux de nos lecteurs qui, de près ou de loin, ont été en relations avec le dévouement admirable de tant de femmes seront d'accord avec nous que le portrait de la fondatrice avait sa place dans notre journal.

LA RÉSIDENCE Florissant 11 GENÈVE

Tél. 4.13.88 (8 lignes)

Hôtel-Restaurant Bar

Grands et petits salons pour réceptions
160 lits

Téléphone dans toutes les chambres

Deux tennis - Part pour autos - Arrangements p. familles

G. E. LUSSY, Dir.

se transmettaient des consignes, distribuaient secrètement des bouts de papiers dont le moindre aurait suffi à faire fusiller des centaines de personnes. Quelquefois c'étaient des intellectuels, le plus souvent des ouvriers, depuis longtemps entraînés à se grouper pour une action commune — et aussi des paysans. Jacques Bonhomme est tenu, la terre de France, qu'il a tant retourné, lui colle aux pieds, il en défend chaque pouce et si ce n'est dans la tranchée, c'est en dissimulant ses récoltes, en cachant des réfractaires au travail obligatoire, en ravitaillant le maquis...

Chacune des journées de chaque coin de France aurait alimenté un film, aurait composé un livre dont les aventures passionneraient, mais sembleraient invraisemblables : Est-il possible qu'une blonde et jeune dactylographe ait passé des nuits entières en haut d'une montagne, dans une ferme abandonnée, en plein hiver ? qu'elle soit poursuivie qui laisse les lecteurs haletants, elle s'échappe après avoir apporté des renseignements à un « chef », qui n'est autre qu'un médecin connu de Lyon, dont le cabinet respectable entend d'habitude d'autres confidences ? et que néanmoins elle soit tendre et attentionnée avec sa tante et avec un tout petit ? Mais, se dit-elle avec simplicité, lorsqu'elle « avait le choix » (!) elle était fatiguée, elle avait froid, elle avait peur... autrefois !

Heureuse Juliette, puisqu'elle est sauvée ! Elle évoque, faisant monter à nos yeux des larmes de souffrance et de colère, ses émules, ses sœurs, d'innombrables « faibles » femmes, dont l'angoisse a rythmé le souffle, qui ont serré les dents pendant d'inimaginables tortures, supporté



Quelques lectures de cet été

Dorette BERTHOUD : *Faillir*. Roman. Librairie Payot, Lausanne 1944.

Le cadre: deux petites localités dans la montagne. Les protagonistes: deux familles estimées qui règnent, ou semblent régner, l'entente et la paix. Au centre, une figure de femme. Avec les enfants qui ont grandi, sont devenus adultes, surgit le conflit dont le dénouement, s'il arrive pour les uns le bonheur, ne laisse pas que d'être mélancolique.

Dans ce nouveau roman de Dorette Berthoud, les personnages principaux sont bien dessinés ; on les sent vivre, du moins chez les Demierre, car les du Terre y jouent un rôle plus effacé, n'apparaissent guère au premier plan. De jolies notations du paysage, de l'ambiance; il semble qu'on pénètre à la suite de l'auteur dans le salon glaciel et conventionnel en harmonie avec le caractère de la maîtresse du logis, Mme du Terre.

Dès le début, on devine que le mariage désiré par Etienne du Terre et Marcelline Demierre sera le point noir, mais les mobiles qui poussent les parents de l'un et de l'autre à s'opposer à cette

union demeureront obscurs jusqu'au bout ; jusqu'au bout — et c'est là que réside le mystère — on se demande comment et pourquoi Mme Demierre qui, pour les siens, dans le milieu familial, comme dans le milieu social où elle vit, est un personnage d'une haute valeur morale, a surtout, qui la chérira et la vénère, remarqué, qu'on n'eût jamais cru possible. Son fils surtout, qui la chérira et la vénère, remarqué avec angoisse ce changement. Toujours égale d'humeur, toute de franchise, guide sûr et tendre, la voici qui se trouble, se dérobe aux explications, fait preuve même de duplicité... La révolte de plus en plus soupsonneuse de sa fille, la grave déillusion de Jean sont étudiées avec une psychologie pénétrante.

Que cette personnalité, selon toutes les apparences digne de l'admiration qu'elle suscite, ait pu « faillir » — car le titre, c'est elle qu'il vise — serait-ce une raison pour lui jeter la pierre ? Vouloir à tout prix qu'elle fût parfaite, qu'elle n'eût jamais eu de défaillance : exigence d'un esprit bien étroit. Non, cette erreur de jeunesse, qu'elle finit par avouer, n'empêche pas qu'elle soit bonne, généreuse, épise de tout ce qui est droit ! Et pourtant, une critique nous vient sous la plume: la faute de l'héroïne, nous aimerions mieux que ce fut celle dont l'accusa autrefois une lettre anonyme; mais qu'elle-même ait été l'auteur de cette lettre paraît incompatible avec son caractère. Comprendre un acte répréhensible auquel se serait laissé aller une jeune fille de vingt ans qui aime et veut sauver son amour, oui, mais comment concilier la vulgarité, la basseur d'une lettre anonyme avec l'idée d'un être noble ? Comment encore, avec

cette distinction, cette délicatesse de sentiments qu'on lui attribue, et qu'elle révèle tout au long du roman, Germaine a-t-elle pu désirer un mariage forcé ? Sans doute faut-il se dire que l'eau la plus claire peut être trouble momentanément et songer de quel prix a été payée une aberration passagère.

M.-L. PREIS.

Laurent DANIEL : *Les Amants d'Avignon*. Roman de la France occupée. Edition des Trois Collines. Genève.

Laurent Daniel ? un pseudonyme, dit-on, l'auteur est probablement une femme, elle transparaît sous ce style alerte, scintillant, mais surtout sous cette sensibilité devant certains états d'âme, cette émotion voilée, pudique, très 1944 — car, en effet, ce n'est pas à ce qu'il ait tenté de donner à son refus, en ajoutant que cette Commission d'experts est essentiellement destinée à déterminer les principes généraux de cette assurance, avant que

nous transmettions des consignes, distribuaient secrètement des bouts de papiers dont le moindre aurait suffi à faire fusiller des centaines de personnes. Quelquefois c'étaient des intellectuels, le plus souvent des ouvriers, depuis longtemps entraînés à se grouper pour une action commune — et aussi des paysans. Jacques Bonhomme est tenu, la terre de France, qu'il a tant retourné, lui colle aux pieds, il en défend chaque pouce et si ce n'est dans la tranchée, c'est en dissimulant ses récoltes, en cachant des réfractaires au travail obligatoire, en ravitaillant le maquis...